

APRIL : Désignation d'un expert indépendant

Le cabinet Finexsi a été désigné en qualité d'expert indépendant appelé à se prononcer sur le caractère équitable des conditions financières d'une offre publique de retrait qui sera suivie d'un retrait obligatoire.

Comme annoncé lors de l'offre publique d'achat simplifiée initiée le 11 juillet 2019 et confirmé dans un communiqué de presse en date du 31 décembre 2019, Andromeda Investissements, actionnaire majoritaire détenant 99,01% du capital et 98,71% des droits de vote d'APRIL, envisage de soumettre à l'Autorité des Marchés Financiers, dès que possible après l'annonce des résultats annuels du groupe APRIL au titre de l'exercice 2019, une offre publique de retrait qui sera suivie d'un retrait obligatoire portant sur les actions APRIL non encore détenues par elle, en application des articles 236-3 et 237-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Afin de désigner un expert indépendant chargé d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre publique de retrait qui sera suivie d'un retrait obligatoire, en application des articles 261-1 I 1°, 2° et 4° et 261-1 II du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, APRIL a initié un appel d'offres dans le cadre duquel ont été reçues et examinées les propositions de mission de trois cabinets d'expertise indépendante. A l'issue de ce processus, le conseil d'administration d'APRIL a décidé, le 24 février 2020, de désigner pour cette mission le cabinet Finexsi, représenté par Monsieur Olivier Peronnet, sous réserve de la non-opposition de l'Autorité des Marchés Financiers en application de l'article 261-1-1 I de son règlement général. L'Autorité des Marchés Financiers ne s'étant pas opposée à cette désignation, celle-ci a pris effet le 4 mars 2020.

Le conseil d'administration assurera le suivi des travaux de l'expert indépendant dans le cadre prévu par la réglementation applicable.

Le conseil d'administration d'APRIL se réunira à nouveau pour émettre un avis motivé sur le projet d'offre publique de retrait qui sera suivie d'un retrait obligatoire, après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant, dans les conditions de l'article 231-19 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du conseil d'administration d'APRIL figureront dans le projet de note en réponse qui sera établi et qui sera soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

CONTACTS

Contact de l'expert indépendant

Cabinet Finexsi

14 rue de Bassano 75116 Paris

Olivier Peronnet : +33 (0) 1 43 18 42 42 – olivier.peronnet@finexsi.com



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Analystes et investisseurs

Guillaume Cerezo : +33 (0)4 72 36 49 31 / +33 (0)6 20 26 06 24 – guillaume.cerezo@april.com

Presse

Mélanie Sutter : +33 (0)4 72 36 49 33 / +33 (0)6 43 54 66 67 – melanie.sutter@april.com

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Document de Référence 2018 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

À propos du groupe APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 28 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Ses 3 900 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 997,2 millions d'euros.

L'information réglementée intégrale est disponible sur notre site www.april.com (section Investisseurs).

